

Cabinet d'architecture haut de gamme

Postée le **23/03/2026**

Description générale

Fiche d'identité de la société

Forme juridique : EURL
Ancienneté de la société : Plus de 10 ans
Localisation du siège : Basse-Normandie, France
Département : Confidentiel

Résumé général de l'activité

Cabinet d'architecture existant depuis 30 ans dans une région riche en manoir et château.

Forte expérience en rénovation de manoirs et châteaux pour une clientèle exigeante et prestigieuse.

Il possède une spécialité Patrimoine et SPS niveau 2.

En plus

La société travaille à l'export

A propos de la cession

Type de cession envisagée : Minoritaire ou majoritaire
Raison principale de la cession : Départ à la retraite

Éléments chiffrés

En k€/année	2022	2023	2024	2025
CA			410	420
Marge brute				
EBE			125	125
Résultat exploitation				
Résultat net				
Nb. de personnes			2	2

Autres chiffres

Fonds propres : 500 k€

Trésorerie nette : 200 k€

Position / concurrence

Positionnement par rapport au marché

Niche, haut de gamme. Clientèle privée et publique. Une assistante commerciale expérimentée. Une base cliente fidèle et récurrente. Zone de chalandise en Basse Normandie.

Concurrence

Peu de concurrence.

Points forts / faibles

Points forts

Excellente clientèle constituée depuis 30 ans.

Local loué de 150 m² dans un endroit prestigieux avec un loyer gratuit jusqu'en 2037.

Carnet de commandes de 2 ans avec, en plus, des affaires en discussion.

Points faibles

Plan / dessin sous-traité.

Complément d'information

Éléments complémentaires

Prix de cession souhaité : Le vendeur n'a pas souhaité préciser le prix de cession.

Apport en fonds propres minimum pour se positionner sur le dossier : **100 k€ k€**

Compléments, spécificités

Accompagnement possible du repreneur pendant une période de 1 à 2 ans.

La trésorerie étant largement excédentaire. Le prix sera en fonction de la trésorerie maintenue dans l'entreprise.

Profil de repreneur recherché

Personne physique ou morale

Complément sur le profil de repreneur recherché

Il est recommandé que le repreneur soit architecte ou si un maître d'œuvre il conviendra d'avoir un associé architecte.